

LES LANGUES AU COLLEGE ANNE FRANK

A l'entrée en 6^e de votre enfant, vous avez le choix de l'inscrire en :

- Anglais Langue Vivante 1 (4h par semaine)
- Section bi-langues anglais-allemand (3h par semaine dans chacune des deux langues en 6e).
Cette section est réservée prioritairement aux élèves qui ont suivi un enseignement de l'Allemand au primaire et après étude des dossiers scolaires.

Votre enfant a-t-il suivi un enseignement de l'allemand à l'école primaire ?

OUI

NON

Votre enfant a-t-il suivi l'initiation à l'Allemand, faite au collège en 2019/2020 ?

OUI

NON

ATTENTION : AUCUN CHANGEMENT NE SERA ACCEPTE DURANT L'ANNEE

Je soussigné.....père, mère, tuteur (1)

De l'élève....., reconnais avoir pris connaissance du choix des langues au collège Anne Frank.

Je souhaite inscrire mon enfant en :

anglais LV1

OU

section bi-langues anglais-allemand

Date

Signature.....